

REUNION DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre à 10 heures 9 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Esra ERCAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS : M. Christophe BOULOGNE, M. Hubert de JENLIS, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et les conseillers généraux honoraires présents dans l'assistance et remercie particulièrement M. Christian MANABLE pour sa présentation au public de l'institution départementale dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

M. le Président souligne la présence à ses côtés de M. Jean-Gabriel GEORGES, directeur général des services par intérim et annonce l'arrivée de M. Bruno DEMONT, nommé directeur des ressources humaines.

Ayant été informé de la décision de M. Wilfried LARCHER de siéger au sein de l'Assemblée départementale comme « non inscrit » à compter du 30 août 2023, et conformément à l'article L3121-24 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil départemental, M. le Président porte à la connaissance des membres de l'Assemblée la modification intervenant dans la composition du groupe « La Somme en commun ».

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HÉROUART, Mme HIVER pour Mme de WAZIERS, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX, M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance des 26 et 27 juin 2023 affiché à l'entrée de la salle, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président évoque les décès de MM. Christian VLAEMINCK, Pierre MARTIN et Pierre CLAISSE, anciens conseillers généraux à qui il rend hommage en retraçant leur parcours professionnel et politique respectif.

(Une minute de silence est observée.)

M. le Président devant rencontrer Mme Carole GRANDJEAN, Ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, présente ce jour à Amiens, informe les membres de l'Assemblée qu'il quitte la séance et en confie la présidence à M. Pascal BOHIN, 2^{ème} vice-président du Conseil départemental.

Mme DEVAUX, secrétaire de séance, annonce les motions, vœux et additifs qui seront examinés au cours de la session.

Mme DEVAUX annonce, par ailleurs, que M. Hugo GILARDI, directeur général de l'ARS Hauts-de-France, présentera aux élus départementaux la révision du schéma régional de santé 2018-2028 et répondra à leurs éventuelles questions.

Avant l'examen des rapports, M. TONOLLI donne lecture d'un discours qui figure en annexe au présent procès-verbal, aux termes duquel il évoque la disparition dans les villages des commerces et services à la population. Constatant, par ailleurs, l'appauvrissement des travailleurs modestes, il invite les membres de l'Assemblée à innover pour renforcer la solidarité et l'action sociale.

M. BOHIN propose de débattre des sujets évoqués par M. TONOLLI lors de l'examen des vœux prévu en fin de séance.

Complétant les propos de M. TONOLLI, M. FAUVET fait état d'une rentrée difficile pour les Samariens et évoque quelques sujets d'inquiétude pour ces derniers : la fermeture de la maternité de Péronne survenue durant l'été ; les difficultés d'alimentation en eau que connaissent certains territoires qui ont été classés en situation critique ; l'augmentation de 15% à 20% des prix des produits alimentaires, l'augmentation de 10% à 12% du prix des fournitures scolaires, l'augmentation du coût de l'énergie et la perspective d'une nouvelle hausse en janvier prochain ; la crise du logement que ne parvient pas à résorber la construction de logements sociaux et l'inquiétude des ménages face aux nouvelles procédures d'expulsion.

M. FAUVET revient sur les violences urbaines survenues durant l'été et informe l'Assemblée que quarante acteurs associatifs se sont réunis pour réfléchir aux actions à mener dans les quartiers prioritaires, avant de souligner l'action exemplaire des services départementaux pour accompagner l'installation de l'association Synapse 3I, victime des violences urbaines, dans de nouveaux locaux. Il remercie enfin le Conseil départemental pour les rénovations opérées dans certains collèges de la Somme mais précise néanmoins qu'il reste beaucoup à faire, selon lui, dans de nombreux établissements.

23.1.30 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN salue l'aide de 200 000 euros apportée par le Département de la Somme à Synapse 3I qui a pu être relogée dans des locaux situés sur le territoire d'Amiens nord. Toutefois, elle s'interroge sur l'avenir de cette association et sur les sommes actuellement engagées dans la réalisation de travaux pour adapter les locaux occupés à l'activité de l'association, alors qu'un projet de retour de celle-ci dans le secteur d'Amiens sud aurait été évoqué par le directeur de la structure.

En réponse M. BOUCHY souligne que les travaux d'adaptation des locaux évoqués par Mme ERCAN sont assurés pour partie par des personnes en insertion accompagnées par l'association ce qui permet d'en amoindrir le coût. Il fournit, par ailleurs, quelques informations qu'il juge rassurantes sur l'activité de Synapse 3I et rapporte les témoignages du personnel de l'association quant à la nouvelle localisation, ces deux constats permettant d'envisager le maintien de la structure dans les locaux actuels. Soulignant l'ampleur du soutien apporté à Synapse 3I par le Département dans les circonstances décrites, M. BOUCHY se réjouit que le Département ait ainsi pu contribuer à la sauvegarde d'environ quatre cents emplois, aux côtés de M. Patrice CHELMY, président, et M. Jean-Pierre MOTTE, directeur, dont il salue le travail et la ténacité. En conclusion, M. BOUCHY se dit confiant pour l'avenir de l'association.

Il rappelle, par ailleurs, que l'association Synapse 3I a également obtenu le soutien financier de la Région Hauts-de-France à hauteur de 55 000 € et une aide exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 10 000 € d'une part, et a contracté un emprunt « Initiative Somme - France Active » de 100 000 €. Soulignant que la demande d'aide financière adressée à Amiens Métropole est toujours à l'étude, il s'étonne de l'actuelle abstention de la collectivité sur le territoire de laquelle l'association est pourtant située.

M. le Président indique que le Département interrogera les potentiels partenaires afin de renforcer le soutien à Synapse 3I aux côtés du Département.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.1.31 PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.1.32 RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Revenant sur la semaine de quatre jours mise en place au sein de la direction du fleuve et des ports et expérimentée également avec succès, selon lui, à la mission locale d'Abbeville, M. TONOLLI suggère qu'une réflexion soit menée au sein de l'administration départementale, en lien avec les partenaires sociaux afin d'examiner la possibilité d'étendre cette organisation du temps de travail à d'autres services de l'administration départementale.

M. le Président précise que ce sujet pourra être évoqué dans le cadre des réunions associant l'administration et les organisations syndicales du personnel départemental programmées avant la fin de l'année 2023.

M. FAUVET appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les difficultés rencontrées par les usagers pour obtenir auprès des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) les informations et les rendez-vous dont ils ont besoin pour accéder à des dispositifs d'aide. Ces difficultés posent, selon lui, la question de l'absentéisme des agents pour raison de santé et la prise en compte des arrêts pour assurer la continuité du service public.

Il demande, par ailleurs, s'il existe une concertation entre le nouveau conservateur du Département et l'association de l'Historial pour assurer la cohérence des actions respectives de ces deux entités.

En réponse au premier point soulevé par M. FAUVET, M. le Président précise que six postes ont été créés dans les directions sociales et que le dialogue reste ouvert avec les services sociaux pour résorber les dysfonctionnements existants.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46 (le vote électronique de M. STOTER étant défaillant, son vote « pour » est pris en compte en séance)

Contre : 0

Abstention : 0

23.1.33 DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEMULE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45 ((le vote électronique de M. STOTER étant défaillant, son vote « pour » est pris en compte en séance)

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme de WAZIERS)

23.1.34 SOUTIEN A LA POPULATION MAROCAINE – ADDITIF – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président salue les actions de solidarité menées par le Département et en particulier celle de M. de JENLIS actuellement sur place pour aider les populations sinistrées.

M. TONOLLI exprime sa satisfaction face à l'aide exceptionnelle accordée au Maroc par le Département. Il regrette, néanmoins, que la Lybie n'ait pu bénéficier du même soutien alors qu'elle a également été touchée tragiquement.

M. le Président précise qu'à ce jour le ministère des Affaires étrangères a recommandé d'attendre que l'aide humanitaire s'organise ; il ajoute que le soutien éventuel de la Lybie par le Département pourra être examiné dans les prochaines semaines.

Mme DARRAS remercie ses collègues pour les témoignages de solidarité et le soutien qu'elle a reçus et salue l'aide financière accordée par l'Assemblée au Maroc et l'élan exceptionnel de solidarité sur le territoire. Evoquant la situation de la Lybie, elle précise que la volonté de lui apporter une aide se heurte à un manque d'organisation sur place pour recevoir et gérer cette aide.

Au nom des membres de l'Assemblée, M. le Président renouvelle son soutien à Mme DARRAS.

En sa qualité de vice-présidente en charge du tourisme, Mme HOLLEVILLE-MILHAT se fait l'écho de l'office du tourisme marocain qui invite les touristes français à maintenir leurs voyages au Maroc.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.2.19 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.2.20 INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président demande à M. BOUCHY d'apporter des précisions sur la charte évoquée dans le rapport et qui sera examinée en commission permanente.

M. BOUCHY rappelle que la charte, élaborée à la suite de la réunion du 28 mars 2023 avec des bailleurs sociaux, a pour objectif d'assurer des financements et des garanties d'emprunt pour loger dans des constructions récentes les personnes en situation de handicap, les personnes majeures de l'aide sociale à l'enfance et les femmes victimes de violences. Elle vise également la mise en place d'un partenariat renforcé en matière de maîtrise de dépenses d'énergie des ménages et l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les travailleurs sociaux et les bailleurs de la Somme.

M. BOUCHY souligne les bénéfices attendus de cette charte, notamment en termes de délai d'obtention d'un logement social Il rappelle que les délais actuels varient de douze à quatorze mois, en raison d'un nombre insuffisant de logements sociaux disponibles.

Au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine », M. BEUVAIN accueille avec une grande satisfaction le projet présenté et remercie les membres de l'Assemblée, M. le Président et M. BOUCHY d'avoir été à l'écoute des nombreuses interventions et demandes insistantes de son groupe afin que des solutions soient proposées pour les personnes vulnérables. Il souligne la bonne volonté d'une grande partie des bailleurs sociaux qui permet, selon lui, « d'aller dans le bon sens » mais regrette, néanmoins, qu'une plus grande visibilité médiatique n'ait pas été accordée aux textes aujourd'hui adoptés.

M. BEUVAIN considère que la charte va permettre au Département d'imposer aux bailleurs publics et privés auxquels des moyens financiers sont accordés, la mise en place d'une politique qualitative du logement en faveur des personnes en difficulté en leur apportant des solutions durables. Selon lui, la charte va rendre aux élus départementaux la maîtrise des politiques du logement.

Après ces propos d'ordre général, M. BEUVAIN formule quelques remarques plus techniques. Il souligne tout d'abord, l'interdiction d'une durée de dix ans faite aux bailleurs de revendre un bien pour lequel le Département a apporté une garantie d'emprunt. Il approuve, par ailleurs, la règle qui fait varier le nombre de logements éligibles en fonction du taux de garanties d'emprunt accordé par le Département ce qui, selon lui, permet à la MDPH d'adapter aux besoins le contingent de logements éligibles.

M. BEUVAIN constate, enfin, avec satisfaction que la charte intensifiera le dialogue entre les élus et les bailleurs, invités à répondre aux questions qui leurs sont posées ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, souligne-t-il. Il note la volonté du Département de demander aux bailleurs une meilleure maîtrise de leurs coûts de l'énergie et rappelle, à cet égard, une pratique antérieure de certains d'entre eux, qualifiée d'inacceptable, qui consistaient à répercuter les augmentations énergétiques sur les locataires et à les inviter a posteriori à présenter une demande d'aide départementale.

(M. le Président, de retour en salle des délibérations à 11 heures 32, reprend la présidence de la séance.)

M. le Président remercie M. BEUVAIN et salue l'adoption de la charte d'engagement qui sera signée par les bailleurs sociaux.

Revenant sur un point du rapport qu'il souhaite souligner, M. STOTER rappelle que par délibération du mois de juin, l'Assemblée a adopté un nouveau règlement d'intervention du fonds d'avance dédié aux travaux contre la précarité énergétique et le logement indigne qui met en place un fonctionnement en régie de nature à faciliter les relations entre l'opérateur et le bénéficiaire. Il salue l'action du Conseil départemental de la Somme dans la lutte contre la précarité énergétique et le logement indigne.

Justifiant le vote d'abstention du groupe « La Somme en commun » exprimé sur ce rapport en 1^{ère} commission, M. STOTER indique qu'il vise à dénoncer le manque d'implication de la part de l'État sur le volet relatif à l'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il estime en effet anormal que le Département porte à lui seul 80% de la convention d'appui contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi, l'État devant, selon lui, assumer pleinement sa part. Il invite les parlementaires présents à relayer cette demande auprès de l'État et conclut son propos en indiquant que son groupe votera, néanmoins, la globalité du rapport.

M. le Président rappelle qu'avec environ 20 millions d'euros dédiés à l'accès à l'emploi et 115 millions d'euros d'allocations versées aux bénéficiaires du RSA, la Somme fait partie des Départements dont l'accompagnement dans le domaine de l'insertion est le plus important. Jugeant anormal que des citoyens ne puissent se rendre au travail faute de mobilité, il réaffirme le rôle du Département qui, le cas échéant, peut suppléer la Région.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

(M. Hugo GILARDI, directeur général de l'ARS Hauts-de-France, et Mme Hélène TAILLANDIER, directrice de l'ARS Somme sont accueillis à la tribune à 11 heures 46)

Au nom des membres de l'Assemblée, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Hugo GILARDI, directeur général de l'ARS Hauts-de-France et Mme Hélène TAILLANDIER, directrice de la délégation départementale de la Somme, tous deux accueillis dans l'hémicycle afin de présenter la révision du Schéma régional de santé 2018-2028 et de répondre aux éventuelles inquiétudes des élus, notamment sur les problématiques d'accès aux soins. M. le Président les remercie de leur présence et tient à souligner l'amélioration des relations de travail entre le Département et l'ARS Hauts-de-France depuis l'arrivée de M. GILARDI à la tête de cette dernière.

Avant de laisser la parole à M. GILARDI, M. le Président souligne les particularités et préoccupations du territoire départemental en matière de santé et rappelle l'implication du Département dans certaines actions, comme le soutien à la création de l'Unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie, la mise en place de dispositifs de télémédecine et l'expérimentation des déplacements de prélèvements sanguins par drone.

En préambule, M. GILARDI confirme l'existence de relations de qualité entre l'ARS et le Conseil départemental, ce qui lui semble essentiel dans un contexte inédit où les difficultés liées à la démographie des professionnels affectent le système de santé, l'offre de soin et l'offre médico-sociale. Néanmoins, tout en constatant l'existence de ces difficultés, M. GILARDI invite l'assistance à avoir un regard positif sur le système de santé français qui, selon lui, reste l'un des meilleurs au monde. Il souligne également les nombreux atouts de l'échelon local et rappelle que le Département de la Somme, grâce notamment à l'implantation à Amiens du Centre hospitalier universitaire (CHU), est un territoire attractif, capable de répondre aux problématiques auxquelles il fait face.

M. GILARDI annonce que le Plan Régional de Santé (PRS) qu'il s'apprête à présenter, élaboré en concertation avec les professionnels de santé, les partenaires institutionnels et les usagers et sur lequel le Conseil départemental de la Somme est invité à formuler un avis, se déclina dans les territoires au travers d'une feuille de route territoriale comportant dix à quinze projets emblématiques. Il précise que le PRS sera susceptible d'être modifié en prenant en compte les évolutions de la politique gouvernementale, mais aussi les besoins locaux.

Avant de présenter les principaux axes du PRS, M. GILARDI précise le contexte de sa définition et illustre son propos par quelques exemples chiffrés : la surmortalité par cancer est supérieure de 24% pour les hommes et 13% pour les femmes à la moyenne nationale ; la population des Hauts-de-France est surexposée au diabète ainsi qu'aux maladies chroniques, d'origine cardiaque ou rénale, ou encore à l'obésité chez l'enfant. Ces données se traduisent par une inégalité devant l'espérance de vie : dans les Hauts-de-France, les hommes vivent en moyenne 2,5 ans de moins, et les femmes 1,8 an de moins qu'au niveau national. Il souligne qu'au sein même de la région, les situations sont hétérogènes et certains départements, dont la Somme, sont en plus grande difficulté que d'autres.

Poursuivant son propos, M. GILARDI explique que la région est également caractérisée par une surreprésentation du handicap qui se traduit notamment par la proportion importante des enfants et adultes bénéficiant d'allocations. De même, l'autonomie des personnes âgées constitue une problématique majeure, comme l'atteste le nombre de bénéficiaires de l'APA supérieur à la moyenne nationale, les Hauts-de-France étant la deuxième région en termes de personnes bénéficiant de cette prestation.

M. GILARDI rend compte de la difficulté d'analyser les causes de ces problématiques dans les Hauts-de-France, mais les met en lien avec les facteurs sociaux qui sont, selon lui, probablement déterminants. Il explique que les zones de fragilité sociale se superposent aux zones où les inégalités sont les plus élevées face à la mortalité, aux maladies chroniques, à la consommation de tabac et d'alcool. Dans ce contexte, la prévention en tout domaine constitue la priorité du PRS et du Gouvernement pour corriger les éléments présentés ici.

Pourtant, malgré ces éléments qui attestent l'existence de plus grandes difficultés dans les Hauts-de-France qu'à l'échelle du territoire national, M. GILARDI tient à souligner deux éléments : d'une part, même si les écarts avec les indicateurs nationaux persistent, la situation régionale s'améliore, ce qui invite à l'optimisme ; d'autre part, les difficultés en matière de santé ne sont pas imputables à un déficit de l'offre de soins et de l'offre médicosociale, jugés de qualité dans la région.

Il précise, à cet égard, que 23 milliards d'euros sont consacrés chaque année au fonctionnement et à l'amélioration du système de santé régional. Il note que le maillage hospitalier est dense et moderne, que la médecine libérale est dynamique grâce notamment au développement des maisons de santé et des communautés professionnelles territoriales de santé, que les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap, cogérées par l'ARS et le Département, ainsi que les EHPAD, sont de qualité et bénéficient de taux d'équipement supérieurs au niveau national, qu'enfin, le maillage des soins à domicile est jugé satisfaisant au regard de la moyenne nationale.

M. GILARDI souligne l'existence de trois pôles universitaires formant 800 médecins par an, un chiffre en augmentation depuis la fin du *numerus clausus*, et l'importance du réseau d'écoles de formation d'infirmières et d'aides-soignants, ces éléments ne permettant, toutefois, pas de résoudre les difficultés liées à la démographie médicale dans la Somme. M. GILARDI insiste sur la nécessité de trouver du temps médical et de favoriser l'attractivité des territoires les plus en difficulté en partenariat avec le Département.

Poursuivant son exposé, M. GILARDI décrit plus précisément la situation dans le département où la plupart des indicateurs sont équivalents à la moyenne régionale. Il pointe les difficultés plus prononcées que dans le reste de la région, avec notamment une surmortalité liée aux maladies cardiovasculaires, supérieure de 15% par rapport à la moyenne nationale : l'ARS estime notamment que 1000 décès survenus avant 65 ans pourraient être évités en renforçant la prévention et en corrigeant les déterminants sociaux. De même, s'agissant des cancers, l'écart par rapport à la moyenne nationale varie de +10 à +13% selon le sexe.

Abordant la thématique de la population médicale, M. GILARDI explique que la densité moyenne de médecins généralistes de la Somme est semblable à celle de la région avec 78 médecins généralistes pour 100000 personnes tandis que la pyramide des âges y est moins défavorable qu'à l'échelle des Hauts-de-France, 7% des généralistes ayant plus de 65 ans dans

le département, contre 14% dans la région. Néanmoins, il précise que sur les cinq dernières années, 40 installations pour 60 départs ont été enregistrées dans le département ce qui constitue une situation défavorable.

M. GILARDI liste les principaux axes de travail suivis par l'ARS Hauts-de-France au cours des cinq dernières années et rappelle, au préalable, que la crise du COVID, en mobilisant ses ressources et celles des collectivités durant deux ans, a fortement conditionné les priorités en matière de santé. Néanmoins, la prévention a été décliné à travers :

- le plan tabac ;
- le renforcement de l'efficacité des dépistages organisés contre les cancers du sein, de l'utérus, et colorectaux ; M. GILARDI souligne que dans ce domaine les résultats régionaux ne sont pas satisfaisants et qu'un important travail reste à fournir pour amener les personnes les plus éloignées du système de soins à bénéficier de ces dispositifs de prévention ;
- le renforcement des dispositifs « d'aller vers » les plus démunis ;
- les réponses à apporter à la problématique du suicide, la Somme étant dans la région le département le plus concerné par le sujet. Le dispositif « vigilance » créé au CHRU de Lille est déployé dans le département ;
- la lutte contre l'habitat indigne : l'ARS améliore sa capacité de réponse aux signalements croissants du Préfet. M. GILARDI précise que les Hauts-de-France totalisent les deux tiers de l'habitat indigne du territoire national ;
- l'allocation de 80 millions d'euros pour la modernisation, la réhabilitation et la restructuration des EHPAD et des établissements pour les personnes en situation de handicap. Sur ce point, M. GILARDI souligne l'augmentation des capacités d'accueil, 800 places supplémentaires pour les enfants et 4000 pour les adultes ayant été créées. Il remarque, néanmoins, que les efforts ainsi déployés demeurent insuffisants compte tenu des besoins croissants ;
- le dépistage des troubles du comportement et de l'autisme en particulier qui ont permis à 5000 enfants de bénéficier d'un diagnostic et d'une prise en charge rapide ;
- la modernisation du parc hospitalier, notamment concernant le CHU Amiens-Picardie ou le centre hospitalier d'Abbeville ;
- l'aide à l'installation ou au maintien de l'activité des médecins ;
- le renforcement des urgences et leur protection vis à vis des sollicitations illégitimes grâce à un service d'accès pouvant réorienter les demandes notamment vers les cabinets extérieurs.

M. GILARDI décline ensuite le plan d'action prévu dans la Somme :

- le déploiement dans les collèges de la vaccination contre le papillomavirus à partir du mois d'octobre, en partenariat avec le Rectorat ;

- le déploiement des médiateurs en santé pour toucher les personnes les plus éloignées du système de santé ;
- l'extension du programme d'accompagnement à l'arrêt du tabac à toutes les maternités ;
- la prévention et le traitement des pathologies psychiatriques qui sont en augmentation.

Concernant ce dernier point, Mme TAILLANDIER, précise que la progression des maladies mentales exerce une forte pression sur le système de santé. Parmi les actions mises en œuvre par l'ARS en direction des jeunes, elle cite le déploiement de la Maison des adolescents dans l'est du territoire ainsi que la formation de jeunes ambassadeurs en santé mentale et apporte des précisions sur la mise en place du projet territorial en santé mentale dans la Somme et les objectifs de ce dernier.

Abordant le sujet de la périnatalité, M. GILARDI insiste sur les objectifs poursuivis par l'ARS visant à maintenir l'accessibilité et la qualité des soins. Dans ce contexte, il affirme qu'aucune maternité n'est supprimée dans le cadre du PRS. S'agissant de la suspension d'activité de la maternité de Péronne, M. GILARDI souligne qu'elle est la conséquence d'un manque de moyens, le personnel réglementairement nécessaire pour permettre un fonctionnement de nature à garantir la sécurité des patientes étant insuffisant. Il affirme que l'ARS se mobilise pour reconstituer l'équipe répondant aux normes.

S'agissant de l'offre médico-sociale dans le département, M. GILARDI décrit le plan d'action qui prévoit notamment :

- des projets d'installation qui sont en cours, et se concrétiseront dans un délai de deux ou trois ans ;
- une enveloppe complémentaire, telle qu'annoncée par le Président de la République lors du Conseil national du handicap, qui permettra en lien avec le Département de financer environ 5000 projets en faveur des personnes en situation de handicap et de l'inclusion à l'école ;
- la création de l'UFR d'odontologie qui constitue un investissement important de la part de l'ARS et du Département pour mettre en place une véritable formation de chirurgiens-dentistes et pour favoriser leur installation dans la Somme ; l'objectif est de former une cinquantaine d'étudiants à l'horizon 2030 ;
- le projet de doublement du nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles afin de couvrir l'ensemble du territoire par ces « communautés professionnelles territoriales de santé », l'objectif étant la création d'une action coordonnée entre tous les acteurs de santé ;
- M. GILARDI précise que l'ARS renouvellera son soutien à la modernisation des établissements de santé, d'ores et déjà matérialisé par une dépense de 142 millions d'euros destinés à Amiens (111 millions d'euros), Péronne, Montdidier, Abbeville, Doullens

et le centre hospitalier de la baie de Somme. Au titre de ce même programme de modernisation, M. GILARDI évoque les nouveaux projets de restructuration soutenus à Abbeville, au centre de soin Henriville à Amiens, au sein de l'Établissement public de santé mentale (EPSM) de la Somme, à Montdidier, au sein de l'EHPAD de Saint-Riquier, sans oublier les projets concernant les établissements pour personnes handicapées et personnes âgées.

Pour conclure, M. GILARDI souligne que dans le cadre du PRS, l'ARS est particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles se nouent les partenariats avec les collectivités territoriales. Dans cet objectif, il affirme l'importance de partager avec ces dernières les projets mis en œuvre par l'ARS et de poursuivre la contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des contrats locaux de santé, ce afin de porter des projets de prévention et d'attractivité pour les soignants libéraux.

(M. le Président reprend la parole à 12 heures 31)

M. le Président remercie M. GILARDI pour sa présentation et se réjouit de l'annonce ici faite au sujet de la déclinaison dans la Somme des « 50000 solutions » annoncées par le Président de la République, afin de répondre à l'urgence que constitue la situation des enfants sans solution de prise en charge. Il précise cependant aux membres de l'Assemblée que les « 50000 solutions » évoquées par le Président de la République permettront l'émergence de solutions nouvelles mais ne sont pas synonymes de 50000 places supplémentaires dans des établissements spécialisés.

M. le Président annonce avoir demandé à ses services de programmer, en lien avec l'ARS, la résorption des listes d'attente lorsque ceci est envisageable, tout en précisant exclure de cet objectif les places en ESAT, lesquelles, selon lui, doivent être transformés pour devenir des lieux de transition vers l'emploi en milieu professionnel ordinaire des personnes en situation de handicap.

M. le Président donne la parole aux élus pour leurs éventuelles remarques ou questions.

Après avoir remercié M. GILARDI, Mme QUIQUEMPOIS évoque l'absence de services à la population dans certaines communes rurales de son canton et interroge sur la possibilité de créer des équipes itinérantes pour répondre à la demande de soins des personnes isolées ou qui rencontrent des difficultés de déplacement. Pour appuyer son propos, elle cite l'exemple du centre médicopsychologique d'Amiens, difficilement accessible aux citoyens rencontrant des problématiques de mobilité. Elle considère qu'une réflexion sur la présence des services publics dans les communes est à mener pour réduire les inégalités, tant sociales qu'en matière d'éducation ou d'accès aux soins.

Elle se dit également favorable à une collaboration renforcée entre l'ARS et les services départementaux en vue d'accroître la présence des équipes médicosociales au sein des MDSI ou des permanences dans les communes.

Mme QUIQUEMPOIS évoque le sujet des enfants en situation de handicap en attente de scolarisation faute d'obtenir un rendez-vous dans un centre de référence, ainsi que les enfants éligibles à une scolarisation en Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui ne peuvent y entrer faute de place. Elle rappelle que ces situations contraignent les parents à stopper leur activité professionnelle pour prendre en charge leur enfant de façon continue.

M. FAUVET remercie M. GILARDI et salue la volonté de l'ARS de collaborer avec les élus du territoire. Considérant l'ampleur de la crise systémique dans le domaine de la santé à laquelle le pays fait face, selon lui, et tout en mesurant les efforts déployés et les moyens affectés à l'ARS, M. FAUVET les juge insuffisants pour résoudre les graves difficultés constatées. Pour illustrer son propos, il cite la crise des vocations et l'application dans les systèmes hospitaliers de la tarification à l'activité qui, selon lui, a bouleversé les services hospitaliers. Il rappelle, par ailleurs, que la France occupe aujourd'hui la vingtième place en Europe concernant la mortalité infantile alors qu'elle était troisième il y a vingt ans. M. FAUVET mentionne également les effets néfastes du principe de concurrence libre dans le domaine de la santé, illustré par le récent scandale des maisons de retraite du groupe ORPEA et le rapport établi au sujet des crèches privées sur lequel il alerte M. le Président.

Conscient d'avoir dressé un tableau très négatif de la situation qui, selon lui, « reflète malheureusement une bonne partie de la réalité », M. FAUVET conclut son propos en déplorant la dégradation d'un système de santé réputé être l'un des meilleurs au monde.

En sa qualité d'élue albertine siégeant au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Albert, Mme CARON-DECROIX interroge M. GILARDI au sujet d'un scanner dont l'installation audit centre hospitalier, annoncée en 2022, n'est à ce jour pas réalisée. Elle souhaiterait donc obtenir des informations à ce sujet.

S'exprimant en sa qualité de présidente du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale (EPSM) de la Somme, Mme de WAZIERS sollicite un point de situation sur la délocalisation des urgences psychologiques. Elle évoque également les difficultés de recrutement rencontrées par l'établissement de santé et suggère que la validation des acquis des Praticiens diplômés hors union européenne (PADHUE) y travaillant depuis plusieurs années soit prise en compte.

Revenant sur la situation de la maternité de Péronne, Mme KUMM soumet deux questions à M. GILARDI : d'une part, elle souhaite comprendre pourquoi le personnel est jugé insuffisant aujourd'hui alors qu'en juin tel n'a pas été le cas, d'autre part, elle demande pourquoi la coopération territoriale avec Saint-Quentin n'a pas permis de pallier le manque de personnel constaté au sein de la maternité de Péronne.

Interrogeant M. GILARDI au sujet de la rénovation du centre hospitalier d'Abbeville pour lequel l'ARS s'est engagée à financer la totalité des tranches prévues, M. TONOLLI s'enquiert de la réalisation de la tranche de travaux concernant l'EHPAD Georges DUMONT. Il sollicite, par ailleurs, un bilan sur les maisons de santé présentes sur le territoire et souligne à cet égard que M. le Président s'était, selon lui, montré peu convaincu de leur utilité.

M. le Président précise que lors des débats évoqués sur les maisons médicales, il n'a pas nié l'utilité des maisons de santé mais a appelé l'attention sur quelques maisons pluridisciplinaires construites dans certains départements et qui, faute de médecin, sont transformées en dispensaires par les Départements où elles se situent, comme c'est le cas dans le département de Seine-Saint-Denis. M. le Président en déduit que la construction des maisons de santé doit répondre à un besoin identifié sur le territoire concerné.

En réponse à l'alerte de M. FAUVET au sujet des crèches privées, M. le Président rappelle d'une part, qu'il s'agit d'une compétence partagée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), d'autre part que toutes les crèches autorisées sont inspectées. Par ailleurs, soulignant la difficulté à effectuer avec l'ARS des inspections conjointes en direction des EHPAD ou des lieux d'accueil des personnes en situation de handicap, M. le Président rappelle que le Département a mobilisé des ressources supplémentaires pour créer un corps d'inspection dédié à ces établissements. Il appelle, par ailleurs, l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de mener une réflexion de fond sur l'avenir des EHPAD. Il constate, en effet, que les EHPAD, de plus en plus médicalisés, ressemblent désormais à des Unités de soins de longue durée (USLD), et souligne également leur taux d'occupation en baisse constante qui les place de plus en plus souvent en difficulté financière.

Livrant une piste de réflexion sur le sujet, M. le Président se fait l'écho d'une proposition faite en son temps par M. Jean-Christophe COMBE, alors Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, qu'il souhaite soumettre prochainement à la Ministre Mme Aurore BERGE. M. le Président évoque ainsi la pertinence d'une nouvelle définition des compétences entre les Départements et l'Etat qui consisterait à confier aux premiers la mise en place d'un nouveau mode d'hébergement, du type « béguinage » permettant aux personnes âgées quittant leur domicile de pouvoir accéder à une solution intermédiaire, avant leur entrée éventuelle en EHPAD. Un tel modèle, faisant intervenir les Départements dans un secteur actuellement occupé par les structures privées, permettrait de

proposer aux résidents des loyers moins élevés que ceux actuellement appliqués. Les EHPAD, quant à eux, pourraient être transférés à l'Etat.

M. JARDÉ remercie M. GILARDI pour sa présentation et salue la création d'une Maison des adolescents (MDA) à l'est du département, portée conjointement avec Mme TAILLANDIER. Soulignant, néanmoins, les difficultés rencontrées dans le département en matière de prise en charge précoce des problèmes liés au handicap et des retards de développement des 0-6 ans, M. JARDÉ explique qu'un centre d'action médico-sociale précoce est présent à Abbeville et Amiens mais fait défaut à l'est du département. Compte tenu de l'accord de principe de Mme TAILLANDIER pour la création d'un centre à l'est du département, il sollicite la communication d'un calendrier de mise en place concrète du projet.

M. GILARDI partage avec les membres de l'Assemblée la nécessité d'aller davantage vers la population, la question étant de définir les modalités de cette démarche en y intégrant le renforcement du maillage des généralistes, grande priorité selon lui pour assurer les prises en charge des patients, non seulement sur le plan somatique mais permettant également leur orientation dans le système de santé. Sur ce point, il souligne la mise en place des équipes mobiles et l'actuelle réforme des services d'aide et de soins avec l'objectif pour l'ARS de renforcer la cohérence des interventions entre les services infirmiers et les services d'aide.

Concernant la mobilité, M. GILARDI considère que rapprocher les personnes du système de santé requiert de l'inventivité et précise que des initiatives sont actuellement expérimentées dans certains départements. Pour exemple, il cite la mise en place de bus qui se déplacent vers les populations afin de proposer des dépistages.

Quant à la protection de l'enfance, si M. GILARDI partage le diagnostic posé par les élus concernant le manque de moyens humains et le modèle en souffrance, il les invite à ne pas oublier les qualités du système français, à comparer avec d'autres systèmes étrangers, et rappelle que 23 milliards d'euros y sont consacrés. Il se dit convaincu que l'échelon local dispose des moyens nécessaires pour répondre aux difficultés, mais qu'il faut savoir dépasser le diagnostic pour avancer ensemble.

En réponse à M. TONOLLI, M. GILARDI confirme que les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) fonctionnent si elles sont constituées autour d'un véritable projet avec un nombre de médecins et de soins paramédicaux suffisants ; elles permettent alors, selon lui, de fixer l'offre dans le territoire, y compris dans les zones difficiles. En conclusion, il partage le propos de M. le Président sur le sujet et confirme qu'il est nécessaire de « construire le projet médical avant les murs ».

À propos de la rénovation du centre hospitalier d'Abbeville, M. GILARDI affirme que l'ARS soutiendra le programme de restructuration prévu sur la partie sanitaire. Quant à l'EHPAD, compte tenu de l'importance du sujet, M. GILARDI considère qu'une réflexion s'impose sur le devenir de cette structure avant d'aborder l'aspect strictement financier du projet.

Concernant les inspections des EHPAD, M. GILARDI concède que l'ARS manque de personnel dédié pour les réaliser, mais rappelle que sous l'impulsion de la Ministre Mme Aurore BERGÉ, et en écho à l'affaire ORPEA, l'ARS demeure fortement mobilisée, l'objectif étant de finaliser l'ensemble des inspections des EHPAD avant 2024.

En réponse à Mme de WAZIERS qui évoquait les PADHUE de l'EPSM, M. GILARDI souligne que, s'il appartient en premier lieu à ces derniers d'obtenir la Validation des acquis de l'expérience (VAE), étape préalable indispensable à leur maintien dans les équipes, l'ARS, quant à elle, se mobilise et a donc confirmé ses besoins au niveau national.

Quant aux interrogations de Mme KUMM au sujet de la fermeture de la maternité de Péronne, M. GILARDI souligne que les difficultés rencontrées avaient déjà entraîné la suspension des activités de cette dernière à deux reprises. Il affirme que l'ARS est très mobilisée depuis deux ans pour trouver les médecins spécialistes qui font défaut actuellement et ajoute que l'absence de soutien en personnel de la part d'autres établissements et notamment du centre hospitalier de Saint-Quentin s'explique par les difficultés auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. M. GILARDI annonce que l'ARS a fait appel à la réserve nationale qui permet de mobiliser des soignants en temps de crise mais rappelle que la maternité de Péronne a besoin d'une solution pérenne. Il conclut son propos sur le sujet en confirmant la suspension de l'activité de la maternité jusqu'au 15 octobre.

En réponse à Mme CARON-DECROIX, M. GILARDI confirme que le scanner du centre hospitalier d'Albert a bien été autorisé en novembre 2022, mais précise qu'il manque des financements et des radiologues nécessaires à la finalisation du projet.

Enfin, s'agissant du projet de création du Centre d'action médico-sociale à l'est du département, M. GILARDI partage le souhait de M. JARDÉ d'en faire un sujet prioritaire sous réserve de financements disponibles au titre de la Conférence nationale du handicap.

M. le Président remercie M. GILARDI pour ce moment d'échanges et clôt la présentation.

(La séance est suspendue à 13 heures 15)

(La séance, suspendue à 13 heures 15, est reprise à 14 heures 30.)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, Mme Esra ERCAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSÉS : M. Christophe BOULOGNE, Mme Monique ÉVRARD M. Hubert de JENLIS, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON.

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

23.2.22 AVIS SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ ET DU PROGRAMME RÉGIONAL À L'ACCÈS A LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DÉMUNIES DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ DES HAUTS-DE-FRANCE 2018-2028

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme HÉROUART, Mme HIVER pour Mme de WAZIERS, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. de JENLIS pour M. DEVAUX, M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme ÉVRARD à M. NOIRET, M. BOULOGNE à Mme KUMM.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 14 (Mme BENEDINI-POLLEUX, M. BOULOGNE, Mme DARRAS, M. FAUVET, Mme HÉROUART, Mme KUMM, M. PIOT, M. STOTER, M. TEMMERMANN, M. BEUVAIN, Mme QUIQUEMPOIS, Mme ERCAN, M. TONOLLI, Mme VAST)

23.2.21 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER déplore la baisse de participation de l'État dans le cadre des conventions de partenariat consacré à l'habitat inclusif, laquelle passe de 80% à 65%, ce qui augmentera d'autant la charge financière du Département.

M. le Président précise que la participation de l'Etat à hauteur de 80% précédemment obtenue résultait de la volonté de la Ministre qui souhaitait alors renforcer les dispositifs de maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. Il indique que la diminution de cette participation de l'État était programmée et sera, par ailleurs, ramenée à 50% à terme.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 5

NPPV : 2 (M. HAUSSOULIER, Mme RAGUENEAU)

Abordant la situation de familles d'accueil de personnes en situation de handicap rencontrées sur le territoire, Mme VAST précise qu'elles sont au nombre de 130 sur le territoire concerné et que leur accompagnement est assuré par trois agents. Elle témoigne de l'inquiétude de ces familles face au projet de suppression d'un des trois postes et se fait l'écho de difficultés de paiement de rémunération lors de la prise en charge de nouvelles personnes accueillies. Enfin, elle relaie le souhait de ces familles de bénéficier de temps d'échanges et de la reconnaissance de leur métier.

Après avoir souligné que le Département a une mission de suivi à l'égard des accueillants familiaux mais n'est pas leur employeur, M. le Président précise que lors de la création des trois postes évoqués, les familles d'accueil étaient 60 ou 70% plus nombreuses qu'actuellement. Il en conclut que le maintien des effectifs initiaux n'est plus justifié et que la décision de suppression d'un des trois postes a donné lieu à de nombreux échanges et rencontres préalables avec les intéressés.

M. le Président reconnaît, néanmoins, qu'une réflexion puisse être engagée afin d'améliorer le statut des familles d'accueil et rendre leur métier plus attractif mais répète que le Département n'étant pas leur employeur, son action sera limitée. Il s'engage à communiquer des chiffres plus précis sur le sujet et indique avoir sollicité des services des précisions quant à la nature et au contenu des missions des agents

23.3.13 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – Mme France FONGUEUSE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme FONGUEUSE présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER se réjouit que le Département réaffirme sa stratégie foncière au travers du développement des espaces naturels sensibles.

M. le Président réaffirme la volonté du Département d'acquérir par voie de préemption des terrains situés dans les zones des espaces naturels sensibles créées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (M. BEAUVARLET, Mme CARON-DECROIX)

23.4.9 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – Mme Guislaine SIRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme SIRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 1 (M. de JENLIS)

23.4.10 BÂTIMENTS (MISSION 2) – ADDITIF – M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.5.11 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président confirme que cette proposition vise notamment à intégrer les enfants en situation de handicap dans le dispositif PAC 80.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.5.12 BUDGET ANNEXE – CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.6.10 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président précise que ce rapport reflète l'engagement du Département en faveur du développement du photovoltaïque et remercie les acteurs participants à la concrétisation de ces nouvelles orientations.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

23.6.11 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE « SOMME TOURISME » - ANNEE 2022 (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusion adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte du rapport financier de l'Agence de développement et de réservation touristique « Somme Tourisme » pour l'année 2022.

M. FAUVET félicite les équipes de l'Agence de développement et de réservation touristique (ADRT) pour leurs résultats satisfaisants, puis sollicite des précisions sur les problèmes techniques constatés après la réouverture après travaux de l'Aquaclub de Fort-Mahon.

Tout en confirmant la survenue de problèmes d'exploitation à l'Aquaclub, qui selon lui, sont fréquents dans les établissements fermés pour travaux pendant plusieurs mois, M. le Président souligne que les dysfonctionnements ont été gérés au mieux par les équipes du syndicat mixte et qu'à ce jour la piscine a pu retrouver un fonctionnement normal sous réserve d'interventions régulières de maintenance. Il précise qu'au terme de ces travaux, longs et difficiles pour un montant de 17 millions d'euros, l'équipement sera inauguré demain en présence notamment du Président de Région Hauts-de-France.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise à l'Assemblée que la piscine a enregistré 2000 entrées quotidiennes dès les premiers jours d'ouverture et en moyenne entre 1500 et 2000 entrées sur toute la saison. Elle félicite les équipes qui ont assuré leur mission dans des conditions parfois difficiles.

23.1.35 VŒU À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CONCERNANT LA RÉFORME DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, conclusions adoptées

M. TONOLLI présente le vœu déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « la Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Soulignant que le sujet de l'énergie, soumis aux membres de l'Assemblée départementale relève de la politique nationale et exprimant, par ailleurs, des doutes quant à l'impact réel d'un tel vœu sur les instances nationales, M. le Président précise qu'il a néanmoins autorisé la présentation dudit vœu en séance afin de permettre la tenue du débat souhaité.

Tout en comprenant les revendications portées par le vœu, M. le Président fait référence à la déclaration du 14 septembre 2023 de M. Bruno LEMAIRE, Ministre de l'économie et des finances, aux termes de laquelle il affirmait que l'Etat s'opposerait à de futures augmentations du prix de l'électricité. Par ailleurs, il rappelle la mise en place par l'Etat du bouclier tarifaire qui a permis, selon lui, d'atténuer les effets des augmentations appliquées aux citoyens et l'existence de dispositifs pour venir en aide foyers en difficulté, notamment le Fonds de solidarité logement (FSL) dont les critères d'éligibilité ont été assouplis.

M. FAUVET rappelle que le tarif de l'électricité a été multiplié par deux en sept ans et que sur cette même période le coût des abonnements et taxes a été multiplié par sept. Selon lui, les collectivités, victimes de ces hausses, doivent s'emparer de cette problématique pour porter un changement. Il conclut son propos en confirmant son soutien au vœu présenté.

Même s'il partage l'agacement de l'opposition concernant l'alignement du prix de l'électricité sur celui du gaz, M. le Président rappelle que l'électricité en France n'est pas la plus chère d'Europe.

M. TONOLLI persiste à considérer qu'une prise de position du Conseil départemental sur le sujet est utile, quand bien même elle ne relève pas de son champ de compétences. Il affirme qu'il appartient aux élus locaux de relayer les difficultés des citoyens aux dirigeants.

M. RENAUX annonce qu'il votera en faveur de ce vœu et fait observer que des pays ont réussi à s'affranchir du mécanisme dénoncé. Il aurait souhaité que ce vœu aille plus loin et dénonce l'obligation faite à EDF de vendre l'électricité à un prix de 46 euros le mégawatt alors qu'elle est achetée à 256 euros le mégawatt à des fournisseurs alternatifs.

M. le Président partage l'analyse et juge aberrant le fonctionnement de ce système, défavorable aux concitoyens.

Avant d'ouvrir le vote, M. le Président annonce qu'il ne prendra pas part au vote. Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

NPPV : 23 (M. SOMON, Mme SIRE, Mme MAILLE-BARBARE, M. DUFLOT, M. BEAUVARLET, M. BIHET, M. BOHIN, Mme CARON-DECROIX, Mme CARTON, M. de JENLIS, Mme de WAZIERS, Mme DELÉTRÉ, M. DEMOUY, Mme DEVAUX, Mme FONGUEUSE, M. HAUSSOULIER, M. HERTAULT, Mme HIVER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme RAGUENEAU, Mme MARTIN, Mme LHOMME, M. LEFEUVRE)

23.2.23 MOTION – RÉPONDRE A L'INFLATION PAR L'AIDE AUX ASSOCIATIONS ET UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE AMBITIEUSE – VŒU RETIRE

Compte tenu du vote dans le cadre de la présente séance d'un dispositif exceptionnel en faveur des associations caritatives, Mme ERCAN annonce le retrait de la motion. Elle souligne, néanmoins, la nécessité de mener une réflexion pour, d'une part, permettre aux plus fragiles de s'alimenter, et d'autre part, renforcer l'accompagnement vers l'éducation à l'alimentation. Il s'agit également de rapprocher les producteurs et les consommateurs.

M. le Président évoque le sujet de la qualité de l'alimentation et les pistes de réflexion suivies pour développer la consommation des produits locaux, notamment en organisant des ateliers cuisine en faveur des Samariens.

Il confirme que la motion s'inscrit dans le plan d'action départemental en faveur d'une alimentation de qualité.

Mme ERCAN signale que sur le territoire départemental, des associations qui accompagnent les citoyens vers l'insertion mettent déjà en place des ateliers de cuisine dans le cadre desquels sont utilisés les produits locaux. Pour encourager le développement de ces initiatives, elle sollicite un soutien renforcé du Département.

M. le Président lui fait remarquer que les projets évoqués sont déjà financés par le Département.

M. BOUCHY confirme la mise en place de ces cours de cuisine par certaines associations mais souligne que pour permettre la concrétisation et le développement de ces projets il s'avère nécessaire, d'une part de trouver des lieux où ces cours de cuisine peuvent être assurés, d'autre part d'approvisionner ces derniers en produits locaux. Dans cet objectif les partenaires, tels GRDF ou la Chambre d'agriculture de la Somme, sont actuellement sollicités. M. BOUCHY exprime son optimisme face aux actions des associations et du Département d'ores et déjà mises en place et, dans ce contexte, s'interroge sur l'utilité de la motion présentée.

M. BEUVAIN confirme les propos de M. BOUCHY et Mme ERCAN et insiste sur l'importance du soutien départemental pour accompagner les projets. Pour illustrer ses propos, il évoque l'aide apportée à quatre projets mis en place dans le canton Amiens 1.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour la qualité des débats tenus sur le sujet qui, note-t-il, enrichiront prochainement les réflexions à mener conjointement avec la Chambre d'agriculture de la Somme et les producteurs locaux afin « d'entamer le très grand chantier » de la restauration au sein des EHPAD dont les repas représentent une dépense de plus de dix millions d'euros par an.

M. NOIRET apporte des précisions sur l'étendue de l'accompagnement du Département en matière de solidarité alimentaire.

23.2.24 VŒU – UN TOIT POUR LES ENFANTS DE NOS ÉCOLES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, conclusions adoptées

M. FAUVET présente le vœu déposé par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir rappelé que le sujet des personnes majeures sans domicile fixe ou en situation irrégulière sur le territoire national relève de la compétence de l'État, M. le Président dit partager l'émotion de tous face aux conditions indignes dans lesquelles vivent certains enfants et leurs familles en France. Refusant, toutefois, d'adresser des injonctions publiques à l'Etat, il s'engage à aborder ce sujet avec le Préfet qu'il doit rencontrer ce jour. Il annonce ne pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 22 (M. BEAUVARLET, M. BIHET, M. BOHIN, Mme CARON-DECROIX, Mme CARTON, M. de JENLIS, Mme de WAZIERS, Mme DELÉTRÉ, M. DEMOUY, Mme DEVAUX, Mme FONGUEUSE, M. HAUSSOULIER, M. HERTAULT, Mme HIVER, Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme MARTIN, M. LEFEUVRE, Mme LHOMME, M. NOIRET, Mme ÉVRARD, Mme MAILLE-BARBARE, M. SOMON)

23.3.14 VŒU – FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA SOMME, L'ÉTAT DOIT RENFORCER LES MOYENS A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente le vœu déposé par des groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et Frédéric DEMULE, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

23.3.15 VŒU À L'ATTENTION DE MADAME LA PREMIÈRE MINISTRE SUR LA SITUATION DE MÉTÉO FRANCE – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, conclusions adoptées

M. TONOLLI présente le vœu déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Tout en partageant l'inquiétude suscitée par la perte de moyens de Météo France, signe d'un recul du service public dans les territoires ruraux comme dans la Somme, M. le Président note que le vœu aborde, à nouveau, un sujet relevant de la compétence de l'État.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT ajoute que la situation actuelle de la station météo ne lui permet plus d'accueillir les élèves, comme par le passé, et exprime son regret face à la disparition de cette mission de service public.

M. TONOLLI considère que ce sujet peut être rattaché aux politiques départementales dans la mesure où l'aide accordée par le Département pour la reconstruction des communes reconnues en état de catastrophe naturelle le sont sur le fondement des données fournies par Météo France.

Il est procédé au vote électronique du vœu. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 23

Contre : 3

Abstention : 0

NPPV : 19 (M. BEAUVARLET, M. BIHET, M. BOHIN, M. BOUCHY, Mme CARTON, M. de JENLIS, Mme DELÉTRÉ, M. DEMOUY, Mme FONGUEUSE, M. HAUSSOULIER, M. HERTAULT, M. LEFEUVRE, Mme LHOMME, Mme MARTIN, Mme RAGUENEAU, M. DUFLOT, Mme MAILLE-BARBARE, Mme SIRE, M. SOMON)

23.5.13 MOTION – POUR LA GRATUITÉ EFFECTIVE DE LA SCOLARITÉ – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, conclusions adoptées

M. FAUVET présente la motion déposée par les groupes « La Somme en commun », « Avenir solidaire et durable » et « Gauche démocrate républicaine » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET signale que le « Somme Chéquier Collégien » ne permet toujours pas l'accès aux équipements sportifs et culturels de la Ville d'Amiens et Amiens Métropole.

M. le Président témoigne de l'agacement récemment exprimé sur ce sujet par M. Alain GEST, Président d'Amiens Métropole, et souligne la volonté de ce dernier de faire rapidement évoluer cette situation. M. le Président précise que dans les faits, le refus du « Somme Chéquier Collégien » concerne les équipements amiénois gérés en régie.

M. le Président rappelle que le Département consacre 2,3 millions d'euros pour l'attribution du « Somme Chéquier Collégien » ce qui représente un budget inédit pour le Département et précise que porter ce dispositif à 371 € par collégien mobiliserait un budget de 10 millions d'euros ce qui, selon lui, ne pourrait être supporté par la collectivité.

En réponse aux éléments de présentation de la motion, M. le Président affirme ne pas avoir été alerté par les chefs d'établissement sur des situations difficiles, et rappelle que si tel était le cas les familles pourraient être accompagnées par les assistantes sociales du Département afin de solliciter les aides de droit commun. Il mentionne, enfin, le versement aux

familles de différentes aides de rentrée scolaires telles l'allocation de rentrée scolaire de la CAF, l'allocation départementale de scolarité distribuée à 7000 élèves pour un montant de 888 620 euros, ou encore l'aide départementale à l'acquisition du premier ordinateur.

Mme MAILLE-BARBARE évoque également l'existence du fonds social collégien et précise que de nombreux collèges effectuent des commandes groupées qui ont pour effet de réduire les coûts d'achat des fournitures.

M. FAUVET se défend de solliciter la fixation du « Somme Chéquier Collégien » à 371 euros, la motion ayant expressément pour objectif, de porter ledit chéquier à 200 euros. Rapportant des propos tenus selon lui par le Président dans la presse, il indique que 50% des chèquiers distribués aux collégiens ne sont pas utilisés, ce qui entraîne une dépense réelle d'un million d'euros environ et permet d'envisager le doublement du chèque sans dépassement du budget actuellement dédié.

En réponse, M. le Président confirme avoir évoqué avec regret les 50% du « Somme Chéquier Collégien » non utilisés et précise que ce taux concernait la première année de mise en place du dispositif, le bilan de l'année 2022-2023 étant meilleur avec 87,65% de consommation desdits chèquiers. Il explique que le doublement de la valeur du chéquier collégien porterait le budget potentiel du dispositif à 5,7 millions d'euros ce qui ne lui paraît pas envisageable dans l'actuel contexte de préparation du budget 2024. En conclusion, tout en exprimant sa satisfaction face au dispositif « Somme Chéquier Collégien » qu'il qualifie d'exceptionnel, M. le Président n'est pas favorable à l'augmentation de la mesure mais annonce qu'il présentera prochainement un plan ambitieux d'accessibilité des collèges, en complément du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui mobilisera un budget important.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT ; M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE ; M. BEUVAIN pour M. RENAUX ; M. LOGNON pour M. BEUVAIN ; Mme QUIQUEMPOIS pour Mme ESTEBAN.

Il est procédé au vote électronique de la motion. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 17

Contre : 26

Abstention : 1

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

23.6.12 MOTION – ACCOMPAGNER L'APICULTURE SAMARIENNE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – Mme Esra ERCAN, rapporteure, conclusions adoptées

Mme ERCAN présente la motion déposée par les groupes « Avenir solidaire et durable », « La Somme en commun » et « Gauche démocrate républicaine » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir indiqué qu'un bilan de la situation est réalisé par la préfecture de la Somme, M. NOIRET rappelle que le Département apporte son soutien au Groupement de défense sanitaire (GDS) apicole de la Somme dont l'une des missions est la lutte contre le frelon asiatique et que le budget 2024 prévoit des actions en faveur de la filière.

Evoquant le dispositif d'aide à la destruction des nids secondaires adopté par Amiens Métropole, M. le Président se dit favorable à la mise en place d'une action à l'échelle du département. Il annonce que des moyens supplémentaires seront proposés dans le cadre du budget primitif 2024.

Mme ERCAN observe que, si une aide de l'État existe pour les particuliers, aucune n'existe actuellement dans le département pour permettre aux apiculteurs de lutter efficacement et insiste sur la nécessité de mettre en place un accompagnement de la filière par le Département.

Il est procédé au vote électronique de la motion. La motion est adoptée :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

(La séance est levée à 17 heures.)

.....
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRÉTAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LE PRÉSIDENT



M. Pascal BOHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**Discours de M. Angelo TONOLLI**

Co-président du groupe Avenir solidaire et durable

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je voudrais commencer cette intervention aujourd'hui en vous parlant de mon grand-père, Daniel. Veuf depuis peu, il vit toujours dans la ferme où il est né en 1929 et dans laquelle il a travaillé toute sa vie, dans le petit village de Grand-Laviers.

C'est dans la maison juste en face que j'ai grandi et où j'ai, pendant toute mon enfance, entendu les cloches de l'église sonner et les coqs chanter. Mais à ces caractéristiques bruits de la campagne, auxquels certains néoruraux ont d'ailleurs beaucoup de mal à s'habituer, il fallait ajouter celui du klaxon de la boulangère qui venait livrer le pain tous les matins, entre 8h et 8h15.

En plus du passage quotidien de la boulangère, nous pouvions aussi compter sur celui du boucher le mardi, de l'épicier le jeudi et du poissonnier le vendredi. De quoi faire ses provisions sans sortir de chez soi. C'est ce qu'on pourrait appeler une ruralité vivante et solidaire, avec une activité économique qui rend service à la population, et notamment aux personnes âgées isolées.

Mais tout cela paraît de plus en plus suranné. Le poissonnier ne passe plus depuis plusieurs années déjà. Et depuis lundi dernier, la boulangère ne passe plus non plus. La boulangerie de Saily-Flibeacourt qui assurait cette tournée a mis la clé sous la porte. Il faut dire qu'il faut en vendre des baguettes à 95 centimes pour amortir l'essence à 2€ le litre et l'électricité dont le tarif a été multiplié par trois cette année.

Tant pis pour mon grand-père qui ne déjeunera plus avec du pain frais. Tant pis pour les 250 personnes, en grande majorité âgées, qui bénéficiaient de cette livraison de pain à domicile à Grand-Laviers, Cambron, Port le Grand, Buigny saint Maclou, Le Titre, Saily-Flibeacourt et Noyelles-sur-Mer.

C'est vraiment dommage parce que c'est un sacré service qui était rendu à ces personnes âgées. Notre territoire vieillit, nos politiques publiques visent à maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible. Mais si les services désertent les campagnes, plus assez rentables à cause de l'explosion des tarifs de l'énergie, alors comment lutter contre l'isolement ? Comment travailler à l'autonomie des personnes âgées en dehors des villes ?

Il n'est pas normal que dans notre pays, alors que nous produisons davantage d'électricité que nous en consommons, à un tarif raisonnable, nous assistions impuissants à une telle explosion des tarifs. Cela met en péril le fonctionnement de nos services publics, l'avenir de nombreux commerçants, artisans et industries, mais aussi (et surtout) rend l'exercice de bouclage du budget presque impossible pour des millions d'entre nous.

C'est le sens du vœu que nous vous proposons d'adopter concernant la réforme du marché européen de l'électricité. Parce que cette crise de l'énergie est en train de devenir une crise du pouvoir d'achat et donc une crise sociale.

Nous ne pouvons pas supporter de constater l'appauvrissement de millions de travailleurs. Nous ne pouvons pas supporter que les conditions de vie des français les plus modestes continuent de se dégrader. Comment tolérer qu'en France, autant de gens aient faim ou froid ?

Nous ne pouvons pas supporter l'allongement des files devant les associations caritatives d'aide alimentaire. C'est le sens de la motion que nous avons déposée afin de répondre au cri d'alarme lancé par le président des restos du cœur. Nous nous félicitons d'ailleurs de votre annonce, Monsieur le Président, de verser une aide exceptionnelle à ces acteurs majeurs de la solidarité.

Mais nous ne pouvons pas accepter non plus que des millions d'enfants ne puissent pas bénéficier du nécessaire pour apprendre correctement à l'école. Il n'est pas normal que des parents doivent se priver de repas pour acheter un cartable ou des manuels scolaires. La scolarité des enfants doit être effectivement gratuite. C'est là aussi le sens de la motion déposée par le groupe la Somme en Commun que nous soutenons.

Nous devons en faire davantage pour aider nos concitoyens.

Nous devons en faire davantage pour soutenir l'économie en investissant.

Nous devons en faire davantage pour accélérer la transition énergétique.

Innovons, soyons en pointe. Ne laissons pas les plus vulnérables d'entre nous payer l'addition sans réagir. Construisons localement une société plus bienveillante, plus résiliente aux chocs.

Nous ne sommes pas là pour provisionner, nous sommes là pour redistribuer. C'est notre rôle en tant que collectivité territoriale dont la principale compétence concerne les solidarités et l'action sociale.

Session du 18 septembre 2023

Commission 1

Vœu à l'attention de Monsieur le Président de la République concernant la réforme du marché européen de l'électricité

Vœu présenté par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en commun et Gauche démocratique et républicaine.

Nous ne comptons plus les interpellations de nos concitoyennes et de nos concitoyens sur les marchés et dans nos permanences concernant la hausse des prix de l'énergie. Dix-huit mois après le début de l'invasion russe en Ukraine, le gaz, le carburant et l'électricité continuent de flamber. Monsieur le Président, l'approche de l'hiver fait craindre le pire dans de nombreux foyers. Et des entreprises essentielles dans nos villes et nos campagnes sont contraintes de mettre la clef sous la porte.

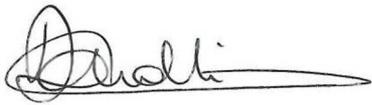
Parmi ces entreprises, une boulangerie de Sailly-Flibeaucourt sur le canton d'Abbeville va cesser son activité. Elle livrait près de 200 foyers sur un territoire rural. La plupart des personnes livrées sont âgées et ont des difficultés de déplacement. La disparition de cette boulangerie s'apparente presque à la fermeture d'un service public tant son existence est constitutive de la vie à la campagne. La crise énergétique met en péril tout un pan de la vie quotidienne, en plus de faire peser une menace sur les fins de mois.

Face à cette situation, Monsieur le Président, vous pouvez agir. Alors que l'Union européenne débat d'une réforme du marché européen de l'électricité, la France doit peser de tout son poids pour remettre à plat la réglementation autour de cette énergie. Il est primordial de sortir des logiques libérales qui régissent le prix de l'électricité. L'ouverture à la concurrence à la fin des années 1990, formalisée en 2007 en France, n'a pas du tout eu l'effet escompté sur la facture des ménages et des entreprises. Au contraire, en ouvrant le marché et en mettant fin progressivement à la réglementation des tarifs, nous avons bâti les fondements de la crise que nous affrontons aujourd'hui.

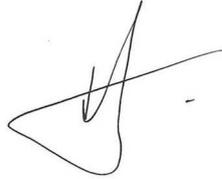
Au-delà des étiquettes partisans, il semble y avoir un consensus sur une refonte structurelle du marché européen de l'électricité et des mesures de réglementation pour éviter une catastrophe économique et sociale. En août 2022, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, a évoqué « l'urgence absolue à découpler le prix de l'électricité et celui du gaz ». Un trop fort coût de l'électricité risque de plonger l'ensemble de l'Europe dans le chaos.

Le Conseil départemental de la Somme vous demande, Monsieur le Président de la République, dans le cadre des négociations au sein de l'Union européenne sur la refonte du marché européen de l'électricité de faire en sorte que cette réforme intègre :

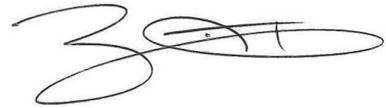
- Le découplément du prix du marché de l'électricité et de celui du gaz qui, aujourd'hui, pénalise les consommateurs français.
- Le plafonnement des prix de l'électricité afin que les consommateurs puissent être protégés d'une hausse forte et continue de prix de l'électricité.
- La dérogation aux règles de la concurrence.



Angelo TONOLLI



Frédéric FAUVET



Laurent BEUVAIN



Zohra DARRAS



Jean-louis PIOT

Session du 18 septembre 2023

Commission 2

Un toit pour les enfants de nos écoles

Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocratique et républicaine.

à l'attention de Monsieur le Préfet de la Somme

Depuis 1990, la France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il est de notre devoir collectif de faire respecter les droits élémentaires des enfants : le droit à l'abri, à la scolarité, à l'alimentation par exemple.

Depuis cet été, de nombreuses familles avec des enfants scolarisés ou en bas-âge ont été mises à la rue à Amiens et dans la Somme. Depuis la fin juin, plus de 40 familles ont contacté les réseaux associatifs pour ce motif. Plus de 80 enfants se sont, à un moment ou un autre, retrouvés sans abri du fait des expulsions des CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) ou de l'hébergement d'urgence. La rentrée scolaire s'est déroulée dans les pires conditions pour beaucoup d'enfants : dormir dans des parcs, des escaliers d'immeuble, dans des voitures ou des camions, en changeant de lieu ou de ville tous les jours ou tous les quelques jours, dans des conditions d'exiguïté et de promiscuité inadmissibles, en renonçant progressivement aux conditions de vie presque décentes qu'ils avaient eues quelques temps, en ne montrant pas leur désarroi pour ne pas plonger la famille dans l'accablement.

L'Etat ne finance plus assez de nuitées en hôtel d'urgence. De 350 places en 2022, la Préfecture veut passer à 115 d'ici la fin septembre. S'ajoutent les familles déboutées qui sortent des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Désormais, le «115», le service d'urgence, les laisse dehors.

Le Dispositif de Préparation Au Retour de Péronne, proposé aux familles mises à la rue qui demandent abri au 115, est un alibi insupportable : il n'y a de places disponibles dans ce Dispositif que parce qu'aucune famille exilée ne veut le rejoindre. De plus, il n'y a que 60 places dans ce « camp » (de camping) alors que le nombre d'exilés à la rue est largement du double.

Cette rentrée scolaire s'avère particulièrement difficile pour les enfants ayant repris le chemin de l'école et qui sans domiciliation ne disposent pas des conditions requises pour bien appréhender leur scolarité.

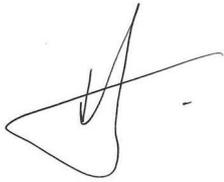
Aussi, par ce vœu, nous demandons l'application de l'article de la Convention internationale des Droits de l'enfant qui stipule que chaque enfant "a le droit d'avoir un refuge, d'être secouru et d'avoir des conditions de vie décentes".

Par ce vœu, nous demandons que des solutions soient mises en œuvre pour tous ces enfants, en premier lieu par l'Etat, qui doit renforcer les moyens financiers, qui doit mobiliser le service de l'UDAUS, qui doit privilégier la sécurité des enfants.

Par ce vœu, nous demandons que cessent les expulsions en cours ou envisagées pour ces familles.

Mais les collectivités territoriales peuvent et doivent également agir. Les CCAS peuvent déclencher des réponses d'urgence. Le Département peut prendre en charge les mères isolées avec de jeunes enfants par exemple.

Aucun enfant scolarisé ne doit plus dormir dehors. La Préfecture doit mettre en place une politique de relogement significative et proposer un hébergement inconditionnel à toutes ces familles exilées.



Frédéric FAUVET



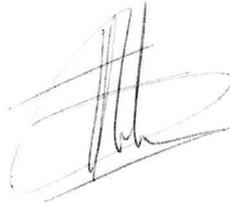
Julie VAST



Zohra DARRAS



*Guillemette
QUIQUEMPOIS*



Jean-Jacques STOTER

Réunion du Conseil départemental du 18 septembre 2023
3^{ème} commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme,
Somme droite, centre et indépendants et Frédéric Demule**

**Face au dérèglement climatique dans la Somme, l'État doit renforcer les
moyens à l'Agence de l'eau Artois-Picardie et aux collectivités locales**

Ces dernières années, les effets du dérèglement climatique dans le monde se font davantage ressentir. La France subit de manière plus intense de longues périodes de sécheresse, et fait face à des phénomènes météorologiques de plus en plus violents voire inédits comme des pluies torrentielles et des inondations parfois désastreuses.

Par le biais d'un « *Plan national d'adaptation au changement climatique* », notre pays se prépare aux conséquences tout en confortant le sujet de l'eau comme une grande cause nationale.

Les Agences de l'eau jouent un rôle essentiel dans la coordination, le financement et la mise en place de solutions visant à garantir une utilisation durable de la ressource.

Alors qu'elles concentraient principalement leurs actions sur la préservation des milieux aquatiques par le passé, la loi du 8 août 2016 « *pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* » a entraîné une diversification de leurs missions.

Publié en 2021, un rapport de l'Assemblée nationale met en évidence le manque de moyens attribués aux Agences de l'eau. Bien que le "plafond mordant", introduit en 2018, ait pour objectif d'assurer un certain équilibre financier, des préoccupations émergent quant à leur stabilité financière dans le temps. La diminution des moyens, couplée à la priorisation de certains projets, peuvent compromettre leur capacité d'intervention dans certains territoires, comme dans la Somme.

Par ailleurs, les récentes lois de décentralisation ont transféré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que l'assainissement et l'eau potable, aux intercommunalités, sans pour autant leur attribuer les moyens adéquats pour assumer ces nouvelles charges. Les aides de l'État aux collectivités locales, notamment pour l'assainissement, se font de plus en plus rares. Afin de remédier à cette situation, nombre d'entre elles ont dû se résoudre à instaurer une contribution GEMAPI, s'appuyant toutefois sur les nécessaires subventions attribuées par les Agences de l'eau pour réaliser leurs investissements.

Dans notre département, la baisse des moyens de l'Agence de l'eau Artois-Picardie est devenue plus que préoccupante.

Qu'il s'agisse de la gestion des zones humides et des espaces naturels sensibles (ENS), de la préservation de la biodiversité, de la prévention des risques d'inondation ou des phénomènes d'érosion, le Conseil départemental, collectivité des solidarités territoriales, entend jouer pleinement son rôle en faveur de la ressource en eau dans la Somme. Ces efforts seront naturellement poursuivis dans les prochaines années.

Toutefois, la prise en compte de la problématique de l'eau nécessite, au-delà d'une approche intégrée et d'une collaboration étroite, le renforcement des moyens financiers de l'État, aux Agences de l'eau comme aux collectivités territoriales.

Encore récemment, le Département a compensé la baisse de l'aide de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au Syndicat mixte départemental AMEVA, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) dans la Somme, pour maintenir les missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau en faveur des collectivités.

Alors que des solutions d'adaptation existent, il est crucial de doter les collectivités locales des moyens nécessaires à leur mise en œuvre, que ce soit en investissement qu'en fonctionnement.

C'est pourquoi, face au dérèglement climatique, les Conseillers départementaux de la Somme demandent à l'État de garantir et de renforcer les moyens de l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour permettre aux collectivités locales et aux structures compétentes dans la Somme de pouvoir agir et répondre efficacement aux défis de la ressource en eau sur nos territoires.

Ce vœu est adressé à :

- **Mme. Elisabeth Borne**, Première Ministre
- **M. Christophe Béchu**, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Mme Dominique Faure**, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité
- **Mme Sarah El Haïry**, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la région Hauts-de-France**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme
- **M. Bernard Lenglet**, Président de l'EPTB Somme AMEVA

Signataires :

Groupe Unis pour la Somme



Stéphane
HAUSSOULIER



Margaux
DELETRE



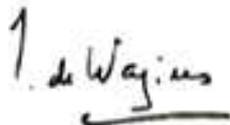
Valérie
DEVAUX



Christelle
HIVER



Pascal
BOHIN



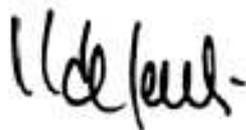
Isabelle
de WAZIERS



Franck
BEAUVARLET



Brigitte
LHOMME



Hubert
de JENLIS



Virginie
CARON-DECROIX



Olivier
JARDÉ



Françoise
RAGUÉNEAU



Jean-Michel
BOUCHY



Sabrina
HOLLEVILLE-MILHAT



Emmanuel
NOIRET



France
FONGUEUSE



Jannick
LEFEUVRE



Jocelyne
MARTIN



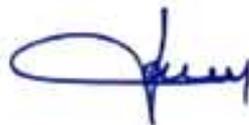
Claude
HERTAULT



Sabine
CARTON



Arnaud
BIHET



Bertrand
DEMOUY

Groupe Somme droite, centre et indépendants

Guillaume
DUFLOT

Laurent
SOMON

Françoise
MAILLE-BARBARE

Guislaine
SIRE

Monique
EVRARD

Non-inscrit

Frédéric
DEMULE

Session du 18 septembre 2023

Commission 3

Vœu à l'attention de Madame la Première ministre sur la situation de Météo France

Vœu présenté par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en commun et Gauche démocratique et républicaine.

Encore une fois, cet été a été marqué par des phénomènes climatiques exceptionnels sur l'ensemble du pays mais également sur notre territoire de la Somme. Une vague de chaleur inédite a balayé notre département à la fin de l'été. Il s'agit d'un épisode de plus parmi la longue liste des événements qui ont frappé les Samariennes et les Samariens ces derniers mois. Nous pouvons également citer des orages d'une rare violence, accompagnés de pluies torrentielles, qui ont touché la Picardie au mois d'août. Jusqu'à 10.000 personnes ont été privées d'électricité et le trafic sur les lignes ferroviaires reliant Amiens à Paris et Compiègne à Tergnier a été interrompu pendant toute une journée. Nous avons aussi encore en mémoire la mini-tornade qui a fait de nombreux dégâts dans la zone de Conty, il y a moins d'un an.

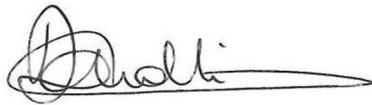
Selon le consensus scientifique, ces phénomènes « extrêmes » sont des symptômes du changement climatique et devraient devenir de plus en plus fréquents à mesure de l'augmentation de la température terrestre. Nous devons avoir les moyens de protéger les populations et cela passe par un outil météorologique de pointe. Or, Madame la Première ministre, nous déplorons sur notre territoire ainsi que partout en France la détérioration continue de ce service.

Progressivement les stations météorologiques se vident de leurs personnels : plus d'ingénieurs, plus de prévisionnistes. La réduction des effectifs est drastique. De nombreuses stations ont même fermé dans la région ces dernières années au Touquet, à Saint-Quentin et à Beauvais. Le centre météorologique d'Abbeville illustre cette tendance. Aujourd'hui, il n'y a plus que deux prévisionnistes-conseils dont un qui prendra sa retraite dans quelques mois, sans être remplacé. En 2006, onze personnes faisaient tourner cette station.

A l'échelle de Météo France, le constat est sans appel. Les effectifs ont fondu d'un tiers en l'espace de 20 ans. 3.700 personnes travaillaient pour Météo France en 2003 contre 2.500 en 2022. Le développement technologique ne peut expliquer à lui seul cette chute des effectifs. Il s'agit d'un réel affaiblissement d'un service public primordial. En plus de produire des prévisions météorologiques, le personnel de Météo France tient un rôle essentiel dans la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dite CATNAT. De son travail découle l'indemnisation des victimes de phénomènes climatiques « extrêmes » sur le terrain.

Supprimer des postes, c'est ralentir l'arrivée de l'aide financière aux collectivités, aux entreprises et aux populations sinistrées.

Alors que l'anticipation et l'adaptation au changement climatique doit faire partie intégrante de nos politiques publiques, tailler dans les effectifs de Météo France n'est pas une bonne solution. Madame la Première ministre, nous avons besoin plus que jamais, dans un contexte de hausse continue des phénomènes climatiques « extrêmes », d'un service météorologique compétent, fiable et efficace. Il faut le préserver.



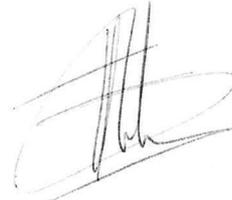
Angelo TONOLLI



Esra ERCAN



Julie VAST



Jean-Jacques STOTER

Session du 18 septembre 2023

Commission 5

Pour la gratuité effective de la scolarité

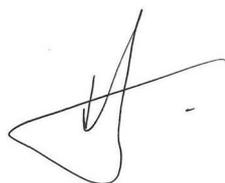
Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Avenir solidaire et durable et Gauche démocratique et républicaine.

Au-delà des difficultés liées aux conditions pédagogiques de cette rentrée (manque d'enseignants, classes surchargées, réformes contradictoires, ...) les familles doivent faire face à des contraintes économiques et sociales fortes.

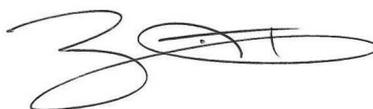
Le coût de la rentrée explose avec l'inflation. Selon une étude de la Confédération syndicale des familles (CSF), les chiffres sont vertigineux. "Avec l'inflation des matières premières, le prix des fournitures a fortement augmenté (25% pour la papeterie, par exemple)", note la CSF. En 2023, le coût de la scolarité augmente de 11,3% par rapport à l'année précédente. Pour les écoliers, le coût moyen de la liste complète s'élève à 233 euros. Au collège, la liste complète pour la rentrée 2023 est de 371 euros.

Dans certaines villes ou certains départements, les collectivités prennent en charge tout ou partie de ces fournitures. C'est le cas à Montdidier, à Lille, pour le Département des Bouches du Rhône ou celui de Seine-Saint-Denis qui distribue un chèque de 200 euros aux collégiens. Dans la Somme, c'est seulement 25 euros pour les livres et fournitures ... Les associations caritatives sont contraintes d'organiser des collectes pour aider de nombreuses familles.

Nous souhaitons que le Conseil départemental de la Somme mette en place des dispositifs qui existent ailleurs, afin de garantir la gratuité effective de la scolarité des collégiens, sans conditions de ressources, comme le prévoit la loi, en renforçant par exemple, notamment, le montant du chèque collégien, avec un montant de 200 euros pour les livres et fournitures scolaires.



Frédéric FAUVET



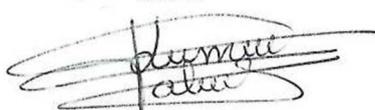
Laurent BEUVAIN



Josiane HEROUART



Julie VAST



Valérie KUMM

Session du 18 septembre 2023

Accompagner l'apiculture samarienne par la mise en place d'une politique départementale de lutte contre le frelon asiatique

Motion présentée par les groupes Avenir solidaire et durable, La Somme en commun et Gauche démocratique et républicaine.

En 2003, le frelon asiatique (*vespa velutina*) est arrivé en France, profitant du commerce international et des flux qu'il entraîne, par le biais d'un bateau conteneur en provenance de Chine. En moins de 20 ans, il a remonté progressivement du Sud vers le Nord du pays, de département en département, inexorablement.

Cette espèce dite « invasive » bouleverse, comme d'autres avant elle, l'écosystème fragile de notre territoire, mais bien plus encore en ce qui concerne l'abeille et les pollinisateurs. En 1982, déjà, l'apiculture française était touchée par un acarien originaire d'Asie, un parasite appelé *varroa destructor*, transmettant des maladies aux abeilles, et faisant s'effondrer les colonies d'abeilles domestiques et sauvages. Il fait désormais partie du quotidien des apiculteurs qui n'ont pas encore de traitement clairement efficace pour lutter contre ses conséquences néfastes sur les abeilles.

A cette mortalité liée aux espèces invasives s'ajoutent l'usage des pesticides dont les études ont prouvé l'impact sur le ralentissement du développement, les malformations, la perte d'orientation des abeilles, ou encore l'incapacité à reconnaître les fleurs et l'affaiblissement des défenses immunitaires. **Nous avons là une situation multifactorielle mettant en péril la survie des pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles.**

La pression du frelon asiatique, présent partout dans le département de la Somme, et particulièrement sensible dans l'amiénois où le frelon asiatique profite de la densité des habitations, des parcs et des infrastructures pour trouver des espaces de nidifications. Cette présence accrue laisse courir un risque pour la population exposée aux piqûres de cet insecte dangereux et agressif.

Les apiculteurs expérimentent, apportent des solutions pour lutter contre les fondatrices en début de saison ou pour protéger les ruchers des attaques : piégeage sélectif, protection des ruches par l'installation de bouclier anti-frelons, mise en place de grillages empêchant le passage des frelons. L'endiguement repose ainsi sur les épaules des apiculteurs qui assument financièrement les coûts !

Ainsi, le conseil départemental de la Somme, à l'image des départements de l'Orne ou des Alpes-Maritimes s'engage dans la mise en place d'un plan départemental de lutte contre le frelon asiatique :

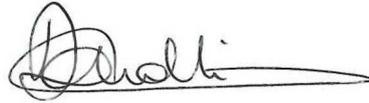
- en mettant en place un outil de signalement des nids en lien avec ses partenaires (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE LA SOMME (GDSA-80)

- en finançant (totalement ou partiellement) la destruction des nids par des professionnels identifiés par la collectivité
- en sensibilisant la population par une communication sur différents canaux (Vivre en Somme, presse...)
- en accompagnant financièrement les actions de piégeage sélectif du frelon asiatique par les apiculteurs, en passant par exemple par le syndicat d'apiculture de la Somme

Le conseil départemental de la Somme par la voix de ses élus affirme son engagement politique à accompagner l'apiculture samarienne dans la protection et la préservation des abeilles.



Esra ERCAN



Angelo TONOLLI



Catherine BENEDINI



Jean-Louis PIOT